

PROVINCE DU HAINAUT



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
PARTIE D - LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2019

DR(EA)²M

DEVELOPPEMENT RECHERCHE ENVIRONNEMENT ENERGIE ARCHITECTURE AMENAGEMENT MOBILITE

Atelier d'architecture DR(EA)²M
Place Communale, 28
6230 Pont-à-Celles

Table des matières

Introduction	4
1. Formulation des axes, défis et objectifs	6
2. Objectifs de développement.....	7
2.1. Axe 1 : Economie agricole, solidaire et circulaire	7
2.2. Axe 2 : Transition énergétique	11
2.3. Axe 3 : Cadre de vie	13
2.4. Axe 4 : Cohésion sociale	15
2.5. Axe 5 : Mobilité alternative.....	19
3. Tableau de bord des indicateurs	21
4. Evaluation au regard des principes du développement durable	26
5. Situation de l'opération de développement rural dans le cadre des politiques communales	27
5.1. Deuxième Opération de Développement Rural (2004)	27
5.2. Schéma de développement communal (SDC)	31
5.3. Plan Stratégique Transversal (PST)	35
5.4. Agenda 21 Local	37
5.5. Plans et programmes spécifiques.....	39
5.6. Schéma stratégique	42

INTRODUCTION

Le présent rapport vise à mettre en place une Stratégie de Développement Rural qui oriente et programme des actions que le Conseil communal et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaitent réaliser pour les 10 années à venir.

L'élaboration de cette stratégie, de ces défis, repose entièrement sur les étapes précédentes de l'Opération de Développement Rural (ODR), à savoir l'analyse de la situation socio-économique du territoire et les résultats de la participation de la population à travers les rencontres des différentes personnes ressources, la consultation villageoise et les groupes de travail. La stratégie du PCDR de Les Bons Villers a été pensée en synergie avec la stratégie du GAL Pays des 4 Bras.

L'analyse de tous ces éléments a permis la mise en évidence, d'une part, des atouts et des faiblesses de l'entité et, d'autre part, des préoccupations des habitants. Cette double approche permet de nuancer ou de compléter l'analyse socio-économique et de définir les défis, objectifs et projets.

La stratégie résulte donc d'une synthèse de ces résultats tout en gardant à l'esprit une approche transversale visant à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune et à assurer son développement durable.

La stratégie définit les effets multiplicateurs qui découlent de la mise en œuvre des différents objectifs, ainsi qu'un système d'évaluation basé sur des indicateurs qui permet de s'assurer que les objectifs définis seront bien atteints.

Par rapport à la dernière Opération de Développement Rural, le souci de garantir un développement durable au niveau du territoire est plus fort. C'est pourquoi, une attention particulière a été donnée à l'évaluation du respect des principes directeurs du développement durable (efficacité, résilience et suffisance). Par ailleurs, il est clair que l'ODR à elle-seule ne répondra pas à tous les engagements du développement durable.

C'est pourquoi il est également nécessaire de situer les objectifs de l'ODR dans le cadre plus large des politiques menées au niveau communal. La stratégie développée dans l'ODR se veut fédératrice des autres outils de développement dont dispose la commune (Schéma de Structure Communal, Plan Stratégique Transversal principalement) et des différents plans et programmes menés sur l'entité (Plan Communal de Développement de la Nature, Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable, Plan de Cohésion Sociale, etc.).

La stratégie se structure en quatre parties croisées :

- Un défi transversal qui représente le défi commun à chaque axe de la stratégie
- Les axes de la stratégie représentent les grandes lignes directrices du PCDR desquels découleront et se rattacheront les fiches projets. Ces axes stratégiques découlent eux-mêmes des réflexions et de la volonté des habitants menées lors des consultations et qui se sont appuyées sur le diagnostic territoriale de la commune.
- Les défis sont attribués individuellement à chaque axe de la stratégie. Ces derniers correspondent aux enjeux précis et dévolues à chaque axe de la stratégie.
- Les objectifs représentent les résultats escomptés dans la mise en œuvre du PCDR et en particulier des fiches projets.

1. FORMULATION DES AXES, DÉFIS ET OBJECTIFS

DÉFI TRANSVERSAL : IDENTITÉ COMMUNALE ET COMMUNICATION	
D E F I S O B J E C T I F S	Axe 1 – Economie agricole, solidaire et circulaire <i>Etre une commune rurale qui s'appuie sur ses ressources et son environnement pour dégager de nouvelles dynamiques économiques plus durables et qui participe à l'approvisionnement des villes périphériques</i>
	1 Encourager les économies sociale, solidaire et circulaires
	2 Donner une visibilité aux producteurs et aux productions locales
	3 Développer une agriculture innovante tournée vers l'avenir
	4 Mettre en valeur les commerces et services existants
	5 Soutenir les circuits courts
	6 Se nourrir durablement
Axe 2 – Transition énergétique <i>Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique</i>	
1 Améliorer la gestion énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des véhicules communaux	
2 Impliquer les citoyens dans la transition énergétique	
3 Développer les énergies renouvelables et la valorisation des déchets	
Axe 3 – Cadre de vie <i>Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles</i>	
1 Faire connaître, valoriser et développer la biodiversité et le paysage	
2 Connaître et faire connaître le patrimoine historique et culturel de la commune	
3 Valoriser le patrimoine foncier et bâti par son réaménagement et sa réaffectation innovante	
Axe 4 – Cohésion sociale <i>Etre une commune pour tous veillant au bien-être social</i>	
1 Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants	
2 Utiliser les technologies digitales comme facilitateur de communication	
3 Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale	
4 Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires	
5 Maintenir des jeunes dans la commune	
6 Eviter l'isolement des personnes	
7 Permettre aux aînés de bien vieillir dans la commune	
Axe 5 – Mobilité alternative <i>Etre une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture</i>	
1 Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace, attractif et sécurisé	
2 Sensibiliser, éduquer (et promouvoir) aux modes de déplacements alternatifs	
3 Développer et sécuriser la mobilité douce pour se rendre à l'école	

2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

2.1. Axe 1 : Economie agricole, solidaire et circulaire

Défi : Etre une commune rurale qui s'appuie sur ses ressources et son environnement pour dégager de nouvelles dynamiques économiques plus durables et qui participe à l'approvisionnement des villes périphériques

2.1.1. Objectif 1 : Encourager les économies sociale, solidaire et circulaire (ESSC)

Le diagnostic partagé a mis en évidence le peu d'emplois locaux et le manque de retombées économiques locales malgré la présence du zoning industriel.

Afin de pallier le manque de dynamisme économique de la commune, l'objectif est de recentrer le développement économique local sur les principes de solidarité, d'équité et d'utilité sociale et de produire de la richesse économique en minimisant l'utilisation des ressources et la production de déchets. Il s'agit donc de s'inscrire dans un développement durable et local en apportant des réponses aux besoins socio-économiques du territoire.

Pour cela, il faudra soutenir le maintien ou la création de nouvelles structures économiques. Notons à ce titre, l'existence de la Cellule Solidarité Emploi qui est un acteur important de l'ESS sur le territoire communal. On pourra par exemple développer sur le territoire des GASAP, des coopératives agricoles ou d'énergie renouvelable, etc. (cf. Terres en Rêves, coopérative des 4 bras), des associations, etc. Ce modèle incite à mettre en place des relations horizontales sur le territoire en créant des partenariats entre les acteurs économiques et à augmenter les échanges locaux entre les citoyens.

Un autre moyen de favoriser l'économie locale est de mettre en place un système d'échange local (SEL). Ce système, basé sur une unité d'échange (souvent 1 minute), permet l'échange de produits ou de services au sein d'un groupe fermé : prêt de voitures, d'équipements ou d'outils pour la maison, cours de langue ou d'informatique, etc. Il peut être étendu à un groupe plus large par la création d'une monnaie locale. La commune pourrait ainsi créer sa propre monnaie d'échange ou utiliser le « talent » comme le font déjà plusieurs communes voisines.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Création d'emplois pérennes et non délocalisables
- ▶ Cohésion sociale entre les acteurs et habitants accrue
- ▶ Insertion ou réinsertion des personnes éloignées de l'emploi
- ▶ Meilleure utilisation des ressources locales et réduction des déchets

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'initiatives/structures dans le domaine de l'ESSC
- ▶ Nombre d'emplois d'insertion créés
- ▶ Nombre d'adhérents/participants au SEL
- ▶ Taux de recyclage et de réutilisation des déchets

2.1.2. Objectif 2 : Donner une visibilité aux producteurs et aux productions locales

Au vu de l'importance du secteur agricole dans l'économie locale et du peu d'emplois locaux, l'objectif vise à soutenir l'agriculture, l'artisanat et les productions locales en leur donnant davantage de visibilité sur le territoire. La visibilité peut être accrue par :

- le développement de nouveaux lieux de vente sur le territoire communal ou sur le territoire du Pays des 4 Bras, ou encore par le biais d'internet (voir également l'objectif 6, « soutenir les circuits-courts ») ;

- une « meilleure publicité », à travers la diversification des canaux de communication, comme la réalisation de guides ou de plaquettes de présentation qui pourraient être diffusés sur le territoire afin de faire connaître les produits locaux ;
- la découverte des lieux de production qui permet aussi un rapprochement entre producteurs et habitants et participe à la bonne entente et à la cohésion sociale.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Augmentation des ventes de produits locaux sur le territoire
- ▶ Pérennité des productions locales

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de lieux de vente
- ▶ Diversité des produits locaux mis en vente
- ▶ Nombre de guides distribués
- ▶ Nombre de visites sur une page/site internet dédié aux produits locaux
- ▶ Nombre d'évènements / de visites à un évènement qui permet de découvrir les lieux de production

2.1.3. Objectif 3 : Développer une agriculture innovante tournée vers l'avenir

Malgré l'importance de l'agriculture sur le territoire, celle-ci reste peu diversifiée. L'agriculture intensive domine, la culture bio est quasi inexistante et plusieurs producteurs exploitent les mêmes niches de transformation de produits, notamment en ce qui concerne les produits laitiers.

Cet objectif doit permettre d'innover dans le secteur de l'agriculture en développant, par exemple, des exploitations novatrices en matière de production (agriculture biologique, nouvelles filières), ou des exploitations multifonctionnelles¹ qui s'inscrivent davantage dans le développement durable. Toute possibilité de diversification agricole, permettant des débouchés potentiels, devra être étudiée (production d'énergie, hébergements à la ferme, restaurants du terroir, etc.). Le développement de synergies entre agriculteurs et autres acteurs économiques pourra notamment permettre la création de nouveaux débouchés.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Dynamisation et diversification du secteur agricole
- ▶ Augmentation des emplois liés à l'agriculture

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'initiatives de diversification
- ▶ Nombre de nouvelles filières agricoles
- ▶ Nombre d'agriculteurs bio
- ▶ Nombre d'emplois dans le domaine de l'agriculture sur la commune

2.1.4. Objectif 4 : Mettre en valeur les commerces et services existants

L'offre commerciale est relativement variée et permet d'assurer les besoins de base en alimentaire, équipement de la maison ainsi que pour quelques biens de consommation exceptionnelle. Toutefois, les commerces se concentrent essentiellement à Frasnes-lez-Gosselies. Aussi le diagnostic partagé a mis en évidence le manque de certains services (pompes à essence, nettoyage à sec, HORECA de qualité, etc.), un risque de satellisation commerciale ou de devenir une « cité dortoir ».

¹ Exploitations qui prennent en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture.

L'objectif est donc de maintenir, voire de développer, les commerces et services et de valoriser les savoir-faire locaux afin d'assurer un dynamisme et un maillage socio-économique sur le territoire.

D'une part, la visibilité des commerces et des services doit être accrue à travers une meilleure promotion. Plusieurs moyens de communication pourront être utilisés (site internet, plaquette, affichage publicitaire). D'autre part, la mise en réseaux des commerçants (organisation, association) permettra d'accroître leur visibilité, de diversifier leurs canaux de vente, ou encore l'organisation d'événements.

La valorisation des commerces et services peut également se faire par un traitement qualitatif de leurs abords grâce, par exemple, à la pose de mobilier urbain (stationnement vélo, banc, luminaire, bac à fleurs, etc.), mais également en travaillant sur l'accès cyclo-piétonnier aux commerces. Enfin, le redéveloppement de la N5 est aussi une opportunité pour redynamiser l'activité commerciale.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Accessibilité piétonne et cyclable accrue des commerces
- ▶ Augmentation de la fréquentation des commerces et services
- ▶ Dynamisme et convivialité dans la commune

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de nouveaux moyens de communication utilisés pour promouvoir les services et commerces
- ▶ Nombre d'aménagements aux abords des commerces
- ▶ Création d'une association des commerçants/artisans sur l'entité

2.1.5. Objectif 5 : Soutenir les circuits courts

La commune possède une dizaine de producteurs locaux qui vendent leurs produits localement (marchés, magasins à la ferme), toutefois, l'économie locale reste sous-développée et les citoyens ont pointé le manque de moyens pour démarrer des activités économiques ou lancer des circuits-courts.

L'objectif est donc d'apporter davantage de dynamisme dans l'économie locale notamment par le soutien des circuits-courts. Le circuit-court est un mode de commercialisation dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Ce mode de distribution présente un triple avantage : économique (en permettant une augmentation des marges et un paiement immédiat aux producteurs), social (en restaurant le lien social entre producteurs et consommateurs) et écologique (réduction du transport et souvent produits fabriqués par des pratiques plus favorables à l'environnement).

Dans le domaine agricole, la commune possède déjà une dizaine de producteurs locaux qui vendent leur produit à la ferme. Il s'agira de soutenir et de développer ces initiatives par l'aménagement de nouveaux lieux de vente : à la ferme ou en dehors (point de vente collectif, vente par un autre producteur ou par un supermarché, vente à des collectivités ou restaurants, etc.), lors d'événements (marchés, ducasses, événements sportifs, etc.) ou sur internet. Notons également que le périmètre de distribution pourra être étendu au travers du territoire du Pays des 4 Bras (grâce à l'acquisition d'une camionnette réfrigérée).

Dans d'autres domaines, comme l'énergie renouvelable, des projets d'initiative privée émergent. Un projet de biométhanisation est actuellement en cours sur la commune. D'autres projets de production d'énergie verte (éolien, photovoltaïque) pourraient voir le jour au cours des prochaines années grâce au soutien apporté aux circuits-courts. L'énergie sera ainsi produite de manière locale, à partir de ressources locales et renouvelables, vendue et consommée localement. Ces démarches s'inscrivent par la même dans l'économie circulaire.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Renforcement et dynamisation de l'économie et de l'emploi local
- ▶ Pérennisation, renforcement et diversification de l'activité agricole
- ▶ Développement de la production d'énergie locale et durable
- ▶ Valorisation des ressources locales
- ▶ Réduction de l'empreinte écologique des activités économiques

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'initiatives de production, transformation et vente locales
- ▶ Nombre de points de vente en circuits courts
- ▶ Nombre d'adhérents à des circuits courts

2.1.6. Objectif 6 : Se nourrir durablement

Dans la mouvance du développement durable, les pratiques en termes d'alimentation sont amenées à changer dans le futur. « Se nourrir durablement » peut se traduire par manger moins, manger mieux et surtout par moins de gaspillage alimentaire. Cet enjeu de demain peut devenir une opportunité pour le territoire communal.

Il peut se traduire par une consommation plus locale, afin de réduire l'impact carbone lié aux transports des produits. De fait, la commune a un rôle à jouer dans l'approvisionnement des communes aux alentours, notamment au niveau de l'agglomération de Charleroi (projet de la ceinture alimentaire de la métropole Charleroi).

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Les citoyens ont accès à une meilleure alimentation
- ▶ Accroissement des ventes des producteurs sur la commune
- ▶ Rapprochement entre producteurs et consommateurs

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'exploitations bio sur la commune
- ▶ Nombre d'adhérents à des circuits courts
- ▶ Nombre d'agriculteurs participant au marché local

2.2. Axe 2 : Transition énergétique

Défi : Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique

La commune est signataire de la Convention des maires, qui atteste de son engagement à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et à adopter une approche commune pour lutter contre le changement climatique. Pour cela, la commune s'est lancée dans l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) qui comprend une série de mesures afin de réduire ses émissions de CO2 et la consommation d'énergie des utilisateurs finaux. De fait, il s'agit d'actions destinées aussi bien au secteur public que privé.

2.2.1. Objectif 1 : Améliorer la gestion énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des véhicules communaux

La commune joue un rôle de premier plan et a décidé de mettre en place un certain nombre de mesures. De fait, cet objectif se concrétisera à travers les différentes actions entreprises par la commune pour réduire sa consommation d'énergie : isolation de la toiture de certains bâtiments publics, isolation des logements sociaux, ou encore, acquisition de véhicules « propres » en émission de CO2.

En outre, la commune est engagée à travers plusieurs programmes (POLLEC III, plan UREBA) et mène déjà des actions pour la réduction de sa consommation énergétique.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Développement de la gestion durable sur la commune
- ▶ Diminution des coûts énergétiques de fonctionnement de l'administration
- ▶ Réduction de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone de la commune
- ▶ Caractère exemplatif de la gestion de l'administration et amélioration de l'image de l'entité

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Mesure des consommations de bâtiments
- ▶ Mesure des consommations de l'éclairage public
- ▶ Nombre d'acquisitions de nouveaux véhicules plus propres

2.2.2. Objectif 2 : Impliquer les citoyens dans la transition énergétique

Lors de la consultation, les citoyens ont montré un intérêt pour la question énergétique. Afin de réaliser une transition énergétique efficace, tous les acteurs du territoire doivent être impliqués, public et privé. Pour cela, il est important d'informer et d'accompagner les citoyens, mais aussi les entreprises dans leur démarche.

Afin d'impliquer les citoyens, un travail d'information sur les possibilités en termes d'économies d'énergie et les subventions existantes pourra être réalisé sur le territoire afin de leur permettre de faire des choix énergétiques plus respectueux de l'environnement (choix d'un fournisseur d'électricité verte, rénovation et isolation, installation de chaudière plus performante, etc.). Ce travail pourra être fait par le service énergie de la commune et/ou du CPAS, ou par l'échange d'expériences entre particuliers.

Les citoyens pourront également être impliqués dans l'élaboration des orientations ou dans les choix d'investissement de la commune ou encore prendre part à des partenariats public privé pour développer les énergies renouvelables (au sein de coopératives par exemple). Aussi, des actions pourront être menées par les entreprises du territoire (diagnostic de leur consommation, élaboration d'un plan pluriannuel de réduction de consommation, etc.). De fait, à travers l'information et la participation, les citoyens sont mieux sensibilisés à la question énergétique.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie
- ▶ Utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable par les particuliers

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de réunions d'information (conférences, activités)
- ▶ Nombre de logements rénovés
- ▶ Nombre de maisons alimentées par des énergies vertes (solaire, géothermie, éolien)
- ▶ Nombre d'entreprises impliquées dans la transition énergétique
- ▶ Nombre d'initiatives citoyennes
- ▶ Nombre de PPP

2.2.3. Objectif 3 : Développer les énergies renouvelables et la valorisation des déchets

Les énergies renouvelables sont peu développées sur le territoire. De plus, il n'y a pas de subventions ou de primes communales pour encourager les privés à aller dans ce sens. Toutefois, la commune a développé un réseau de chaleur et des initiatives privées de biométhanisation se développent progressivement sur le territoire. Il s'agit donc de poursuivre dans ce sens en valorisant les ressources du territoire.

Les initiatives existantes doivent être soutenues, tandis que d'autres pistes pourront être étudiées, incluant l'énergie solaire ou l'énergie éolienne. Le développement des énergies renouvelables pourra se faire à travers des partenariats publics privés comme décrit précédemment. De plus, la commune pourrait également implanter une ou plusieurs borne(s) de rechargement pour les véhicules électriques ou des bornes CNG (*Compressed Natural Gas*) afin de promouvoir et développer l'utilisation de véhicules plus propres.

Enfin, en 1996 la commune s'est équipée d'un parc à conteneurs pour le recyclage des déchets. La gestion des déchets se fait au niveau intercommunal, toutefois, la commune pourrait développer une nouvelle forme de valorisation locale (ressourcerie, repair café), s'inscrivant ainsi dans l'économie circulaire en réduisant ses déchets, mais également dans l'ESS en créant des emplois d'insertion professionnelle.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Réduction de l'empreinte carbone de la commune
- ▶ Développement des énergies renouvelables sur la commune
- ▶ Réduction du volume de déchets sur la commune

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de foyers alimentés par des sources d'énergie verte
- ▶ Nombre de projets permettant de développer les énergies renouvelables ou la valorisation des déchets
- ▶ Nombre d'équipements actifs sur la commune (énergie renouvelable, valorisation des déchets)

2.3. Axe 3 : Cadre de vie

Défi : Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles

2.3.1. Objectif 1 : Faire connaître, valoriser et développer la biodiversité et le paysage

Le territoire possède des paysages assez monotones et un maillage écologique plutôt pauvre. La commune met pourtant en œuvre depuis plusieurs années des actions visant à améliorer la biodiversité : plantations d'arbres et haies, fauchage tardif, aménagement de zones naturelles, « primes biodiversité », etc. Toutefois, ces efforts sont menacés par des problèmes de propreté publique et de pollution des cours d'eau.

Afin de protéger et développer la biodiversité et le paysage, la commune pourra mener des actions de sensibilisation auprès de la population mais également auprès des agriculteurs pour réduire les risques de pollution et augmenter la propreté publique. Il est également important de faire connaître ce patrimoine naturel à travers, par exemple, des visites pédagogiques des zones naturelles ou par l'organisation d'activités visant à préserver et développer ce patrimoine (grand nettoyage de printemps, parcours biodiversité, etc.). Le travail de sensibilisation aux mesures agro-environnementales et climatiques doit également être poursuivi auprès des agriculteurs.

De plus, des actions d'entretien, de plantation et de maintien des zones naturelles pourront être réalisées afin de créer un maillage écologique : plantations de haies participant à la restauration des paysages bocagers, entretien des zones naturelles existantes, développement de nouveaux refuges ou de liaisons pour la biodiversité. Ces actions pourront également être menées à travers des ateliers citoyens.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Propreté publique accrue et amélioration du cadre de vie
- ▶ Renforcement du maillage écologique
- ▶ Sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie
- ▶ Gestion active des sites naturels
- ▶ Valorisation et protection de la nature et du paysage

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation
- ▶ Nombre de visites, activités, ateliers autour des zones naturelles
- ▶ Nombre de plantations, actions de restauration des zones naturelles

2.3.2. Objectif 2 : Connaître et faire connaître le patrimoine historique et culturel de la commune

Le rapport socio-économique et la participation citoyenne ont mis en évidence un manque de dynamisme autour des éléments patrimoniaux alors même que la vie associative est riche. Aussi les citoyens ont exprimé leur désir de faire pérenniser le patrimoine immatériel.

La connaissance du patrimoine historique et culturel passe tout d'abord par un travail de recensement des différents éléments qui participent à la richesse du territoire communal : petit patrimoine, histoires locales, pratiques culturelles, etc.

Dans un second temps, il s'agira de valoriser ce patrimoine en le faisant connaître à la population et en assurant sa transmission de génération en génération. Cette valorisation pourra se faire à la fois par des animations, des activités de découvertes autour du patrimoine bâti ou des sites d'intérêt (balades contées, journée patrimoine, évènements, ducasses etc.) ou encore par la création de plaquettes de présentation, de panneaux dispersés dans la commune, etc.

Notons que cet objectif s'appuiera sur le groupe action « passeurs de mémoire » qui s'est constitué au cours des différentes réunions CLDR.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Préservation du patrimoine immatériel
- ▶ Valorisation de l'image de l'entité
- ▶ Dynamique territoriale et renforcement de la vie sociale

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Production écrite (livret, guide) reprenant le travail des « passeurs de mémoire »
- ▶ Nombre d'activités et d'animations autour du patrimoine historique et culturel
- ▶ Nombre de moyens d'information et de promotion du patrimoine historique et culturel

2.3.3. Objectif 3 : Valoriser le patrimoine foncier et bâti par son réaménagement et sa réaffectation innovante

Le diagnostic partagé a mis en évidence un important patrimoine communal. Toutefois, ce patrimoine peut peser lourd sur les dépenses de la commune, notamment à cause d'une sous-utilisation. Afin de le valoriser, la commune doit envisager la réaffectation ou le réaménagement de certains bâtiments et terrains.

La commune développe régulièrement des projets, néanmoins, certains terrains communaux ne font l'objet d'aucun projet d'aménagement alors même qu'ils pourraient jouer un rôle important dans le cadre de vie et dans la cohésion sociale de la commune. Il peut s'agir d'aménagements de places, de jardins potagers, de projets innovants en termes de logements, etc.

Le diagnostic partagé a également mis en lumière le manque de grandes salles pour organiser des événements, la sous-utilisation et la dégradation de certaines églises ou encore la saturation du complexe sportif. De fait, en réaffectant ou en réaménageant certains de ses bâtiments à de nouvelles fonctions (administrative, économique, culturel et de loisirs, résidentielle, etc.), la commune pourrait être en mesure de mieux satisfaire les besoins sur son territoire et réduire ses coûts de fonctionnement.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Réduction des coûts de fonctionnement de certains bâtiments
- ▶ Meilleure réponse aux besoins socio-économiques du territoire

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de réaménagements ou de réaffectations de bâtiments
- ▶ Nombre de projets d'aménagement de parcelles communales

2.4. Axe 4 : Cohésion sociale

Défi : Etre une commune pour tous veillant au bien-être social

2.4.1. Objectif 1 : Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants

Les citoyens ont mis en évidence le manque de lieux qui rassemblent dans certains villages, comme à Wayaux ou à Frasnès, et la sous-utilisation des maisons de village en général. Plus particulièrement, on note un manque de lieux de rencontre pour les jeunes parents avec enfants, d'espaces jeux pour les plus petits, mais aussi de lieux de rencontre pour la jeunesse. De plus, la maison des jeunes pâtit d'une mauvaise image et est sous-utilisée.

Les lieux de rencontre apportent de la convivialité au sein des villages et permettent de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance communale. Ils permettent aussi les rencontres informelles et quotidiennes, centralisent la vie associative et les activités culturelles. Ces lieux concernent aussi bien des maisons de village, maisons de jeunes, plaines de jeux, parcs, placettes, etc.

Il sera donc question de revitaliser les lieux de rencontre avec diverses fonctions et activités. Le but étant également de favoriser la mixité sociale et l'intergénérationnel qui participent à la cohésion sociale. De nouveaux lieux pourront également être aménagés selon les mêmes principes de mixité (placette, parc de Dobbeleer, église, etc.). D'autres aménagements plus légers, comme des plaines de jeux ou la pose de bancs peuvent permettre de créer des points de rencontre au cœur des villages.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Augmentation des échanges et de la convivialité
- ▶ Renforcement de la cohésion sociale
- ▶ Dynamisme des lieux de rencontre

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Taux d'occupation des maisons de village
- ▶ Nombre de lieux de rencontre aménagés ou réaménagés
- ▶ Nombre de nouvelles activités développées dans ces lieux
- ▶ Mixité de fonctions et d'activités au sein des lieux de rencontre

2.4.2. Objectif 2 : Utiliser les technologies digitales comme facilitateur de communication

La commune possède plusieurs sources d'information à destination des citoyens, notamment avec le site internet communal et le bulletin communal. Toutefois, la communication a été identifiée comme un des principaux points faibles de la commune, avec un manque de clarté et de coordination entre les différents canaux d'information. L'objectif est donc de coordonner et de moderniser les canaux de communication à travers l'utilisation de technologies digitales.

Pour cela, un travail sur la diffusion de l'information et sur le choix des canaux de communication devra être réalisé en amont. Aussi, la modernisation du site internet et/ou la création d'une application « Les Bons Villers » qui centralise l'information paraissent nécessaires. Ces outils pourraient reprendre des informations sur la vie associative, les événements mais aussi permettre de diffuser les offres d'emplois locales, d'avoir un inventaire des salles privées ou publiques pour la location, développer une plateforme pour le covoiturage, etc.

Afin de permettre leur diffusion et un usage par tous, le développement de ces nouveaux outils de communication nécessitera un accompagnement, notamment à destination des aînés, pour qu'ils puissent apprendre à s'en servir. Cet accompagnement pourra éventuellement être réalisé au travers des EPN. Bien qu'un programme public d'accès aux TIC existe sur la commune, il faut toutefois garder à l'esprit que toutes les personnes ne sont pas égales face au numérique ; de fait,

le développement de ces outils ne doit pas entraîner la disparition des autres formats d'information.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Meilleure information des citoyens
- ▶ Modernisation des outils de communication (performant, attractif, interactif, etc.)
- ▶ Meilleure coordination du service communication et des canaux d'information

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Développement d'une application / modernisation du site internet communal
- ▶ Nombre de points d'information

2.4.3. Objectif 3 : Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale

Les Bons Villers possède une vie associative riche et une offre culturelle et sportive diversifiée. Toutefois, les activités associatives et culturelles manquent de coordination et de soutien, il y a un manque de moyens pour créer une réelle dynamique jeunesse et de lieux pour organiser des événements d'ampleur permettant de faire connaître le territoire.

L'objectif est donc de soutenir la vie associative et notamment de la structurer en développant un point de contact associatif permettant de centraliser l'offre culturelle et sportive. Il est aussi question de mieux promouvoir l'offre auprès des habitants à l'aide de supports adaptés. Cet objectif pourra se concrétiser par l'organisation de nouvelles activités, d'événements et de festivités et le développement de lieux de rencontre (objectif 1) où la vie associative pourra battre son plein.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Offre culturelle et de loisirs plus claire, mieux organisée
- ▶ Activités culturelles, sportives et de loisirs accrus
- ▶ Participation accrue de la population aux activités sportives, culturelles, événements

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'inscrits ou de participants à des activités/événements
- ▶ Nombre de nouvelles activités

2.4.4. Objectif 4 : Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires

Le trop peu d'intergénérationnel et l'absence d'un système d'échange local ont été identifiées comme des faiblesses du territoire.

Il est important de favoriser les activités associant jeunes et moins jeunes pour permettre aux personnes plus âgées de continuer à participer à la vie de leur commune et aux plus jeunes de profiter du savoir(-faire) des aînés.

Ces activités peuvent être développées par des échanges de biens ou de services, favorisant l'échange de savoir et de savoir-faire entre jeunes et moins jeunes. Il peut s'agir, par exemple, d'une école des devoirs, de conseils ou de formations, de la réparation d'objets, de prêts d'outils ou d'équipements. Ces activités peuvent être encadrées par des associations locales, des organismes de l'économie sociale et solidaire ou peuvent prendre la forme d'un système d'échange local (SEL) déjà évoqué précédemment.

Par ailleurs, des rencontres entre les maisons de repos et les écoles (journée jeux de société, spectacle des enfants, etc.) pourraient être mises en place sur la commune.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Augmentation des échanges et de la convivialité
- ▶ Renforcement de la cohésion sociale

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'activités intergénérationnelles et solidaires

2.4.5. Objectif 5 : Maintenir des jeunes dans la commune

Le manque d'emplois locaux, les prix de l'immobilier élevés ou encore le manque de services (accueil à la petite enfance, offre culturelle et sportive, etc.) sont autant de raisons qui expliquent le départ des jeunes d'une commune. La commune pourra veiller au maintien des jeunes dans la commune par :

- le développement des opportunités de travail (entreprises locales, formation, espaces de coworking, etc.) ;
- l'accès au foncier et à l'immobilier (en poursuivant les efforts déjà entrepris) ;
- le développement et l'animation de lieux de rencontre pour la jeunesse, des activités pour les jeunes (scouts, stages, formations, sports...) et notamment par le réaménagement de la maison des jeunes et ses abords pour booster son utilisation ;
- l'installation d'infrastructures sportives ou culturelles (terrains de sport, bibliothèque) ;
- le maintien d'une offre commerciale répondant à leurs besoins.

Il conviendra bien sûr d'interroger régulièrement les jeunes de la commune sur leurs attentes au niveau du territoire, des services, etc.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Davantage de jeunes dans la commune
- ▶ Dynamisme accrue de la commune
- ▶ Renforcer l'éducation, la formation des acteurs de demain
- ▶ Cohésion entre les jeunes

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'activités ou de services pour la jeunesse
- ▶ Proportion de jeunes qui s'installent dans la commune

2.4.6. Objectif 6 : Eviter l'isolement des personnes

Le risque d'isolement touche certaines franges de la population plus que d'autres, en particulier les personnes sans emploi ou les personnes âgées. Le développement des lieux de rencontres, des activités, de l'aide à domicile ou encore des événements sont autant de moyens de lutter contre l'isolement. Les précédents objectifs contribueront également à la réalisation de celui-ci.

L'objectif s'appuiera aussi sur le développement de structures visant à l'insertion professionnelle (ESSC) et la création de réseaux de solidarité : un service d'échange local, un recensement des personnes dans le besoin et de celles pouvant offrir un service, le développement du service citoyen des jeunes pour venir en aide aux personnes dans le besoin, etc.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Réduction de l'isolement
- ▶ Augmentation de la solidarité et de la cohésion sociale
- ▶ Amélioration du bien-être
- ▶ Davantage de rencontres intergénérationnelles

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'initiatives mises en place

2.4.7. Objectif 7 : Permettre aux aînés de bien vieillir dans la commune

Sur le territoire on compte plusieurs maisons de repos et quelques services et activités destinés aux aînés. Toutefois, ces solutions d'hébergement ne sont pas à la portée de toutes les bourses et le territoire manque de logements pour les personnes âgées ou de solutions permettant de garder le leur. La population a aussi pointé le manque de médecins. Cet objectif vise donc à accroître le bien-être des aînés dans la commune et à répondre à leurs besoins en termes de logement, équipements et services dans la commune.

Ainsi une nouvelle offre de logements à destination des personnes âgées pourrait émerger dans les années à venir : construction de logements adaptés, possibilité de transformation des logements, etc. Par ailleurs, il est possible de développer davantage d'intergénérationnel lors du réaménagement ou de la construction de nouveaux logements.

La commune a déjà mis en place un certain nombre de services qui répondent aux besoins des aînés. Le taxi social et le bonvibus apportent des solutions de mobilité aux aînés. Aussi, la commune s'est lancée dans différentes initiatives pour accroître les services de santé sur son territoire, avec l'implantation d'une association de santé intégrée dans une maison médicale à Frasnes et la création prochaine d'un cabinet médicale à Wayaux. D'autres services comme un accueil de jour ou un système de garde malade pour tous pourraient voir le jour sur la commune.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'aménagement des rues ou des espaces publics (trottoirs, passages piétons sécurisés, réduction des vitesses en cœur de village), mais également à l'aménagement d'espaces de repos agréables (bancs).

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Augmentation de l'offre de logements à destination des aînés
- ▶ Amélioration des services destinés aux aînés
- ▶ Cadre de vie plus adapté aux aînés

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de projets de logements développés pour les aînés
- ▶ Nombre de lieux de repos / pose de bancs
- ▶ Nombre de nouveaux services dédiés aux aînés
- ▶ Enquête auprès des aînés permettant de déterminer leur niveau de bien-être

2.5. Axe 5 : Mobilité alternative

Défi : Etre une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture

Dans la mesure où la commune s'est lancée dans l'élaboration d'un PCM, l'axe « mobilité » est centré sur le développement de la mobilité alternative.

2.5.1. Objectif 1 : Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace, attractif et sécurisé

La dernière opération de développement rural a permis de développer un ensemble de liaisons inter-villages pour les usagers lents. Toutefois, il existe encore des discontinuités à l'intérieur des villages, le réseau est peu lisible, il y a un manque de séparation physique de la chaussée entre automobilistes et cyclo-piétons (trottoirs...), ou encore un manque d'entretien des sentiers. Aussi, la vitesse excessive a été identifiée comme une source d'insécurité notamment lors des rassemblements des mouvements de jeunesse.

L'objectif est donc de valoriser, voire de compléter les aménagements en mettant l'accent sur la sécurité. Pour cela, il faudra d'abord restreindre l'accès automobile aux espaces réservés à la mobilité douce et bien délimiter les espaces alloués à chacun au sein de l'espace-rue. Aussi, l'aménagement de trottoirs doit permettre de sécuriser les déplacements piétons, et des aménagements (physiques ou par la signalisation) doivent permettre de créer un réseau lent continu et cohérent.

De plus, le réseau lent pourrait être valoriser à travers une signalisation uniforme (couleur propre et distinguable des autres panneaux) permettant d'indiquer non seulement la direction, mais aussi le temps de parcours à pied et/ou en vélo. Une autre forme de valorisation pourra se faire par un travail sur la dénomination et l'éclairage des sentiers et venelles au sein des villages.

Enfin, cet objectif pourra se concrétiser par l'aménagement de nouveaux itinéraires lents pour accéder à certains commerces, d'itinéraires de promenades ou encore par la création d'un RAVeL permettant de rejoindre le réseau RAVeL des autres communes. Ces itinéraires pourraient être ponctués d'explications sur la faune et la flore, le patrimoine bâti, ou encore d'histoires locales pour rendre les déplacements plus ludiques.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Augmentation de la mobilité douce
- ▶ Sécurisation des déplacements lents

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Calcul du nombre d'usagers doux dans les rues et chemins
- ▶ Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclo-piétons (à mettre en regard avec le nombre de cyclo-piétons)
- ▶ Enquête sur le sentiment de sécurité des piétons
- ▶ Vitesse et fréquence des voitures
- ▶ Longueur du réseau lent (nombre de kilomètres aménagés)

2.5.2. Objectif 2 : Sensibiliser, éduquer (et promouvoir) aux modes de déplacements alternatifs

Comme bien souvent, le « tout à la voiture » menace les communes rurales. En plus des problèmes du réseau lent, le territoire pâti de la faible fréquence de certaines lignes du réseau TEC, de l'absence de liaisons avec la gare de Luttre ou encore du manque de desserte en soirée et le weekend.

L'objectif vise donc à promouvoir de nouvelles pratiques en termes de mobilité moins polluantes et/ou qui permettent la pratique d'une activité physique. Tout d'abord, en promouvant la mobilité douce sur le territoire, d'une part pour les déplacements fonctionnels (se rendre à l'école, accéder

aux commerces), mais également pour la promenade (parcours thématiques permettant de découvrir le territoire). La promotion devra aussi porter sur le développement de l'utilisation des transports en commun.

Néanmoins au vu de l'éclatement des villages et du manque de connexion avec les gares alentours, la dépendance à la voiture reste importante sur le territoire. L'objectif est donc également de promouvoir des formes de partage entre automobilistes : le covoiturage pour les déplacements domicile-travail ou l'autopartage permettant de louer une voiture occasionnellement entre particuliers, en sont des exemples.

Enfin, la promotion de véhicules moins polluants auprès de la population par l'installation de bornes CNG, bornes électriques ou par l'utilisation du biogaz sont des moyens de réduire l'empreinte carbone des déplacements des bonsvillersois. La commune pourra elle-même prendre l'initiative de renouveler sa flotte de véhicules avec des véhicules plus propres permettant de devenir une « commune exemplaire » dans ce domaine.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Amélioration de l'information sur les transports alternatifs à la voiture
- ▶ Réduction du « 1 personne – 1 voiture » et augmentation du covoiturage
- ▶ Accroissement du nombre de déplacements utilitaires à pied et en vélo

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Calcul du nombre d'usagers lents
- ▶ Nombre de covoiturages organisés sur le territoire

2.5.3. Objectif 3 : Développer et sécuriser la mobilité douce pour se rendre à l'école

Les écoles génèrent d'importants flux créant de la congestion aux heures d'entrée et de sortie des écoles. De fait, l'objectif est de développer la mobilité douce pour se rendre à l'école. Pour cela, des accès piétons ou cyclistes devront être créés ainsi que des liaisons lentes davantage sécurisées. Aussi, la mise en place d'un système de rang scolaire permettra de promouvoir la mobilité douce dès le plus jeune âge et de réduire l'encombrement des rues à l'entrée et sortie des écoles.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Diminution de l'insécurité aux abords des écoles
- ▶ Davantage d'élèves se rendent à l'école en vélo ou à pied

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre d'élèves se rendent à l'école en vélo ou à pied
- ▶ Enquête auprès des élèves sur la sécurité de leur déplacement
- ▶ Nombre d'aménagements pour la mobilité douce à proximité des écoles

3. TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Les indicateurs devront être choisis parmi ceux proposés ci-dessous en fonction de la facilité à les évaluer et de l'information disponible et nécessaire à leur évaluation.

Axe 1 – Économie agricole, solidaire et circulaire	Nombre de projets concernés	Indicateurs	Sources de vérification
1. Encourager les économies sociale, solidaire et circulaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 en lot 1 ▶ 3 en lot 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'initiatives/structures dans le domaine de l'ESSC ▶ Nombre d'emplois d'insertion créés ▶ Nombre d'adhérents/participants au SEL ▶ Taux de recyclage et de réutilisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations de TIBI ▶ Données et informations du PCS ▶ Données et informations du CPAS
2. Donner une visibilité aux producteurs et aux productions locales	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 en lot 3 ▶ 3 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de lieux de vente ▶ Variation de la vente des produits locaux ▶ Nombre de guides distribués ▶ Nombre de visites sur une page/site internet dédié aux produits locaux ▶ Nombre d'évènements / de visites à un évènement qui permet de découvrir les lieux de production 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du GAL des 4 Bras
3. Mise en réseau des acteurs économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'outils de communication créés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales
4. Développer une agriculture innovante tournée vers l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 en lot 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'initiatives de diversification ▶ Nombre de nouvelles filières agricoles ▶ Nombre d'agriculteurs bio ▶ Nombre d'emplois dans le domaine de l'agriculture sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du GAL des 4 Bras

5. Mettre en valeur les commerces et services existants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de nouveaux moyens de communication utilisés pour promouvoir les services et commerces 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ CAPRu
6. Soutenir les circuits courts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 en lot 3 ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'initiatives de production, transformation et vente locales ▶ Nombre de points de vente en circuits-courts ▶ Nombre d'adhérents à des circuits courts 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du GAL des 4 Bras ▶ CAPRu
7. Se nourrir durablement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 en lot 3 ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'exploitations bio sur la commune ▶ Nombre d'adhérents à des circuits courts ▶ Nombre d'agriculteurs participant au marché local 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du GAL des 4 Bras ▶ CAPRu

Axe 2 – Transition énergétique	Nombre de projets concernés	Indicateurs	Sources de vérification
1. Améliorer la gestion énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des véhicules communaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 en lot 2 ▶ 1 lot 3 ▶ 3 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mesure des consommations de bâtiments ▶ Mesure des consommations de l'éclairage public ▶ Nombre d'acquisitions de nouveaux véhicules plus propres 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales
2. Impliquer les citoyens dans la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 en lot 3 ▶ 1 en lot 2 ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de réunions d'information (conférences, activités) ▶ Nombre de logements rénovés ▶ Nombre de maisons alimentées par des énergies vertes (solaire, géothermie, éolien) ▶ Nombre d'entreprises impliquées dans la transition énergétique ▶ Nombre d'initiatives citoyennes ▶ Nombre de PPP 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales

3. Développer les énergies renouvelables et la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 en lot 3 ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de foyers alimentés par des sources d'énergie verte ▶ Nombre de projets permettant de développer les énergies renouvelables ou de valorisation des déchets ▶ Nombre d'équipements actifs sur la commune (énergie renouvelable, valorisation des déchets) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales
---	--	---	--

Axe 3 – Cadre de vie	Nombre de projets concernés	Indicateurs	Sources de vérification
1. Faire connaître, valoriser et développer la biodiversité et le paysage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 en lot 1 ▶ 3 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'actions de sensibilisation ▶ Nombre de visites, activités, ateliers autour des zones naturelles ▶ Nombre de plantations, actions de restauration des zones naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales
2. Connaître et faire connaître le patrimoine historique et culturel de la commune	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 en lot 1 ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Production écrite (livret, guide) reprenant le travail des « passeurs de mémoire » ▶ Nombre d'activités et d'animations autour du patrimoine historique et culturel ▶ Nombre de moyens d'information et de promotion du patrimoine historique et culturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales
3. Valoriser le patrimoine foncier et bâti par son réaménagement et sa réaffectation innovante	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 en lot 1 ▶ 3 en lot 2 ▶ 2 en lot 3 ▶ 2 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de réaménagements ou de réaffectations de bâtiments ▶ Nombre de projets d'aménagement de parcelles communales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales

Axe 4 – Cohésion sociale	Nombre de projets concernés	Indicateurs	Sources de vérification
1. Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 en lot 1 ▶ 1 en lot 2 ▶ 3 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux d'occupation des maisons de village ▶ Nombre de lieux de rencontre aménagés ou réaménagés ▶ Nombre de nouvelles activités développées dans ces lieux ▶ Mixité de fonctions et d'activités au sein des lieux de rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du PCS ▶ Données et informations du CPAS
2. Utiliser les technologies digitales comme facilitateur de communication	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement d'une application / modernisation du site internet communal ▶ Multiplication des points d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du PCS
3. Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 en lot 1 ▶ 1 en lot 2 ▶ 2 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'inscrits ou de participants à des activités/événements ▶ Nombre de nouvelles activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du PCS
4. Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 8 en lot 1 ▶ 1 en lot 2 ▶ 1 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'activités intergénérationnelles et solidaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du PCS ▶ Données et informations du CPAS
5. Maintenir des jeunes dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 en lot 1 ▶ 4 en lot 2 ▶ 1 en lot 3 ▶ 4 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'activités ou de services pour la jeunesse ▶ Proportion de jeunes qui s'installent dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du PCS
6. Eviter l'isolement des personnes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 en lot 1 ▶ 1 en lot 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'initiative mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du PCS ▶ Données et informations du CPAS

7. Permettre aux aînés de bien vieillir dans la commune	▶ 2 en lot 1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de projets de logements développés pour les aînés ▶ Nombre de lieux de repos / pose de bancs ▶ Nombre de nouveaux services dédiés aux aînés ▶ Enquête auprès des aînés permettant de déterminer leur niveau de bien être 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du PCS ▶ Données et informations du CPAS
---	--------------	--	---

Axe 5 – Mobilité alternative	Nombre de projets concernés	Indicateurs	Sources de vérification
1. Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace, attractif et sécurisé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 en lot 1 ▶ 5 en lot 2 ▶ 2 en lot 3 ▶ 5 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Calcul du nombre d’usagers doux dans les rues et chemins ▶ Longueur du réseau lent (kilomètres aménagés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du GAL des 4 Bras
2. Sensibiliser, éduquer (et promouvoir) aux modes de déplacements alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 en lot 2 ▶ 3 en lot 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Calcul du nombre d’usagers lents ▶ Nombre de covoiturages organisés sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du GAL des 4 Bras
3. Développer et sécuriser la mobilité douce pour se rendre à l’école	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 en lot 2 ▶ 2 en lot 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d’élèves se rend à l’école en vélo ou à pied ▶ Nombre d’aménagements pour la mobilité douce à proximité des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données et informations communales ▶ Données et informations du GAL des 4 Bras

4. EVALUATION AU REGARD DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction

La stratégie wallonne de développement durable est « un document d'orientation et d'actions visant à encourager l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la région wallonne, qui est élaboré conformément aux principes directeurs visés à l'article 4 »² :

a) le **principe d'efficacité** selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre, et

b) le **principe de résilience**, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice, et

c) le **principe de suffisance**, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis. »³

Évaluation

Efficience	L'efficacité de la stratégie est spécifiquement abordée dans les deux premiers axes encourageant le développement de l'économie circulaire, des circuits-courts et la transition énergétique. Les projets qui en découlent porteront sur la performance énergétique des bâtiments, de l'éclairage public, mais aussi la mise en œuvre de projets de valorisation des déchets, ou encore le développement d'énergies renouvelables. Le développement de la consommation collaborative (SEL, covoiturage) permettra de faire en sorte que chaque unité de ressource profite au plus grand nombre.
Résilience	Le développement d'économies alternatives et surtout le développement d'une économie locale liée au territoire permettra à la commune d'être moins impactée par les aléas externes, comme les crises économiques. Aussi, en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles, la commune sera plus résiliente face à la raréfaction des ressources. Enfin, la commune pourra augmenter sa résilience face aux problèmes climatiques et en particulier face aux aléas d'inondation en développant le réseau écologique, notamment par l'entretien des zones naturelles et des plantations sur le territoire.
Suffisance	Le principe de suffisance se traduira par de nouvelles formes de consommation, avec le développement de la consommation collaborative et de l'économie de la fonctionnalité. Mais aussi en s'assurant que les citoyens disposent d'une alimentation suffisante, saine et de bonne qualité nutritionnelle, à travers l'objectif « se nourrir durablement ». Par ailleurs, la stratégie par le développement d'un cadre de vie commun de qualité et notamment l'aménagement d'espaces verts, de promenades ou de parcs, permettra d'économiser sur les besoins individuels en termes de jardins, et permettra par la même de créer des lieux de rencontre pour la population.

² Art. 2, §2 du décret du 27 juin 2013

³ Art 4 du décret du 27 juin 2013

5. SITUATION DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE DES POLITIQUES COMMUNALES

Cette partie vise à resituer l'Opération de Développement Rural (ODR) dans le cadre plus large des politiques menées au niveau communal.

5.1. Deuxième Opération de Développement Rural (2004)

A la suite de la première Opération de Développement Rural (O.D.R.) étalée sur 5 ans de 1995 à 2000, et avant même qu'elle ne se termine, la commune de Les Bons Villers s'est engagée dans une deuxième ODR. La décision avait été prise par le Conseil communal en novembre 1998. Après avoir établi une convention en 2001 avec la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), chargée d'aider la commune dans l'élaboration et la mise en place de cette deuxième ODR, une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a été mise en place.

Grâce à l'élaboration d'un pré-diagnostic, alimenté par les propositions des différents groupes de travail, le second Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a pu définitivement être approuvé le 12 août 2004 et ce pour une durée de dix ans. Une quarantaine de projets de différentes ampleurs ont été programmés (15 en lot 1, 14 en lot 2 et 12 en lot 3) afin de contribuer aux sept principaux objectifs de développement de la commune.

Au terme des dix ans de validité du PCDR, ce sont principalement les projets des lots 1 et 2 qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Parallèlement d'autres projets ont été menés et ont contribué à la réalisation des objectifs.

Objectifs de la deuxième Opération de Développement Rural

1 – Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur à l'entité bonsvilleroise

- Aménager physiquement la N5 à Frasnes-lez-Gosselies après le contournement
- Maintenir et développer les activités économiques et les commerces locaux
- Participer au développement durable en développant des sources d'énergie alternatives
- Varier l'offre en logement en favorisant l'installation de jeunes ménages, en implantant les personnes en difficultés dans un environnement stable et en permettant aux personnes moins aisées, aux personnes âgées et aux jeunes de vivre dans leur village
- Développer l'offre en loisirs
- Développer l'offre en services

2 – Renforcer le sentiment d'appartenance communale

- Intégrer les nouveaux habitants et éviter la formation de lotissements dortoirs
- Instaurer davantage de liens entre les cinq villages
- Instaurer un dialogue entre habitants des cités et les autres habitants, entre les jeunes et les moins jeunes, entre agriculteurs et non-agriculteurs
- Développer des projets touristiques qui contribuent à améliorer l'image du territoire et, encourager le professionnalisme des structures d'accueil et touristiques existantes
- Conserver et valoriser le patrimoine historique

3 – Avoir une politique communale d'aménagement du territoire

- Définir des lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui préservent la ruralité
- Instaurer un système de gestion foncière plus équilibré

- Organiser la circulation sur le territoire
- Améliorer la gestion quotidienne des permis d'urbanisme

4 – Faciliter les déplacements inter-villages des habitants

- Sensibiliser la population à la mobilité lente
- Créer des itinéraires trafics lent fonctionnels (vers les pôles attractifs, les écoles, ...) inter villages et dans les villages
- Créer et entretenir des liaisons trafic lent pour les promenades en lien avec le Pays de Geminiacum et le Pays des 4 Bras et la valorisation du patrimoine
- Instaurer un dispositif de transport collectif permettant de répondre aux demandes ponctuelles des personnes à mobilité réduite, jeunes et personnes âgées

5 – Maintenir, valoriser l'activité agricole et l'environnement rural de la commune

- Sensibiliser la population et les écoles à l'environnement agricole et rural
- Soutenir l'activité agricole
- Mener une action globale envers la qualité des eaux (en partenariat avec le contrat rivière Sambre)
- Préserver et mettre en valeur les zones de grand intérêt biologique et écologique (en synergie avec le PCDN)
- Maintenir des haies (en synergie avec le PCDN et le Pays de Geminiacum)
- Protéger et mettre en valeur les zones d'intérêt paysager (en synergie avec le PCDN)
- Etablir un dialogue et une coopération entre agriculteurs et non agriculteurs ainsi qu'entre les agriculteurs et l'administration communale

6 – Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux

- Varier l'offre en logement : favoriser l'installation des jeunes ménages, implanter les personnes en difficulté dans un environnement stable, permettre aux personnes moins aisées, aux personnes âgées et aux jeunes de vivre dans leur village
- Améliorer la gestion et l'image des cités
- Développer l'accueil de la petite enfance
- Donner une place aux jeunes dans la commune
- Implanter, soutenir des services de proximité et des lieux de rencontre dans chaque village
- Améliorer le service de lecture publique
- Améliorer le fonctionnement de l'administration communale pour un meilleur service à la population

7 – Mettre en valeur les dynamiques locales

- Informer la population des services, activités et manifestations qui existent sur le territoire
- Coordonner, gérer les activités culturelles locales
- Intégrer les dynamiques locales dans les activités du centre culturel de Genappe dans la démarche du Pays des 4 Bras.
- Développer des activités permettant aux associations, artisans et commerçants de mieux se faire connaître ainsi que de mieux se connaître entre eux

Liens entre les objectifs du 2^{ème} et du 3^{ème} PCDR :

2 ^{ème} PCDR (2004)	3 ^{ème} PCDR
<p>1 – Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur à l'entité bonsvillersoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager physiquement la N5 à Frasnes-lez-Gosselies après le contournement • Maintenir et développer les activités économiques et les commerces locaux • Participer au développement durable en développant des sources d'énergie alternatives • Varier l'offre en logement en favorisant l'installation de jeunes ménages, en implantant les personnes en difficultés dans un environnement stable et en permettant aux personnes moins aisées, aux personnes âgées et aux jeunes de vivre dans leur village • Développer l'offre en loisirs • Développer l'offre en services 	<p>1 – Etre une commune rurale qui s'appuie sur ses ressources et son environnement pour dégager de nouvelles dynamiques économiques plus durables et qui participe à l'approvisionnement des villes périphériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en valeur les commerces et services existants</i> <p>2 – Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique</p> <p>3 – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Valoriser le patrimoine foncier par son réaménagement et sa réaffectation innovante</i> <p>4 – Etre une commune pour tous veillant au bien-être social</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale</i>
<p>2 – Renforcer le sentiment d'appartenance communale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les nouveaux habitants et éviter la formation de lotissements dortoirs • Instaurer davantage de liens entre les cinq villages • Instaurer un dialogue entre habitants des cités et les autres habitants, entre les jeunes et les moins jeunes, entre agriculteurs et non-agriculteurs • Développer des projets touristiques qui contribuent à améliorer l'image du territoire et, encourager le professionnalisme des structures d'accueil et touristiques existantes • Conserver et valoriser le patrimoine historique 	<p>2 – Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique</p> <p>3 – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles</p>
<p>3 – Avoir une politique communale d'aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui préservent la ruralité • Instaurer un système de gestion foncière plus équilibré • Organiser la circulation sur le territoire • Améliorer la gestion quotidienne des permis d'urbanisme 	<p>2 – Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage, des véhicules communaux <p>3 – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Valoriser le patrimoine foncier par son réaménagement et sa réaffectation innovante</i>

<p>4 – Faciliter les déplacements inter-villages des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à la mobilité lente • Créer des itinéraires trafics lent fonctionnels (vers les pôles attractifs, les écoles, ...) inter villages et dans les villages • Créer et entretenir des liaisons trafic lent pour les promenades en lien avec le Pays de Geminiacum et la valorisation du patrimoine • Instaurer un dispositif de transport collectif permettant de répondre aux demandes ponctuelles des personnes à mobilité réduite, jeunes et personnes âgées 	<p>5 – Etre une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture</p>
<p>5 – Maintenir, valoriser l'activité agricole et l'environnement rural de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population et les écoles à l'environnement agricole et rural • Soutenir l'activité agricole • Mener une action globale envers la qualité des eaux (en partenariat avec le contrat rivière Sambre) • Préserver et mettre en valeur les zones de grand intérêt biologique et écologique (en synergie avec le PCDN) • Maintenir des haies (en synergie avec le PCDN et le Pays de Geminiacum) • Protéger et mettre en valeur les zones d'intérêt paysager (en synergie avec le PCDN) • Etablir un dialogue et une coopération entre agriculteurs et non agriculteurs ainsi qu'entre les agriculteurs et l'administration communale 	<p>1 – Etre une commune rurale qui s'appuie sur ses ressources et son environnement pour dégager de nouvelles dynamiques économiques plus durables et qui participe à l'approvisionnement des villes périphériques</p> <p>2 – Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique</p>
<p>6 – Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Varier l'offre en logement : favoriser l'installation des jeunes ménages, implanter les personnes en difficultés dans un environnement stable, permettre aux personnes moins aisées, aux personnes âgées et aux jeunes de vivre dans leur village • Améliorer la gestion et l'image des cités • Développer l'accueil de la petite enfance • Donner une place aux jeunes dans la commune • Implanter, soutenir des services de proximité et des lieux de rencontre dans chaque village • Améliorer le service de lecture publique • Améliorer le fonctionnement de l'administration communale pour un meilleur service à la population 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en valeur les commerces et services existants</i> <p>4 – Etre une commune pour tous veillant au bien-être social</p>

<p>7 – Mettre en valeur les dynamiques locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer la population des services, activités et manifestations qui existent sur le territoire. • Coordonner, gérer les activités culturelles locales • Intégrer les dynamiques locales dans le Contrat de Pays (culture) du Pays de Geminiacum • Développer des activités permettant aux associations, artisans et commerçants de mieux se faire connaître ainsi que de mieux se connaître entre eux 	<p>1 – Etre une commune rurale qui s'appuie sur ses ressources et son environnement pour dégager de nouvelles dynamiques économiques plus durables et qui participe à l'approvisionnement des villes périphériques</p> <p>4 – Etre une commune pour tous veillant au bien-être social</p>
---	---

5.2. Schéma de développement communal (SDC)

Le schéma de développement communal de Les Bons Villers a été adopté définitivement le 21/03/2016 et est entré en vigueur le 5/06/2016.

La première partie du document est un diagnostic de la situation actuelle de la commune et permet de mettre en évidence les atouts et faiblesses de l'entité ainsi que de prendre conscience des opportunités à saisir et des aspects problématiques à l'encontre desquels des mesures doivent être envisagées à l'avenir.

La seconde partie consiste à définir les objectifs de la commune en matière de développement territorial et à définir une série de mesures d'aménagement qui permettront d'atteindre ces objectifs. Cette partie s'appuie sur une évaluation environnementale et sur les avis des instances consultées après l'adoption provisoire en juin 2015.

Le schéma de structure de Les Bons Villers comprend neuf objectifs repris ci-dessous.

Objectif 1 : Trouver un équilibre entre la préservation des terres agricoles de la commune et l'accueil des nouveaux habitants – affirmer le caractère rural de l'entité

Afin d'assurer cet équilibre, la commune de Les Bons Villers souhaite structurer très clairement le territoire en définissant le degré de développement souhaité de chaque village et en donnant un cadre à la pression foncière que la commune est susceptible de subir.

A l'échelle de la commune, cette structuration du territoire affirme le rôle des villages de Frasnés-lez-Gosselies et de Mellet en tant que pôles principaux tandis que la vocation plus rurale des autres villages est confirmée.

A l'échelle de chaque village, pôle ou non, ce même objectif de gradation dans le développement urbanistique est poursuivi par l'identification des centralités villageoises.

Le schéma de structure insiste également sur l'importance de la vocation agricole de la commune et souligne le fait que l'agriculture constitue l'activité économique principale de la commune. Celle-ci a la volonté de s'assurer que les bonnes terres agricoles soient dédiées à la production plutôt qu'à leur transformation en terrains urbanisables. Il n'est pas dans la volonté communale d'utiliser les terres agricoles pour y implanter des activités économiques, notamment.

Objectif 2 : Affirmer le rôle des centres de villages et envisager leur développement futur en cohérence avec la structure territoriale définie pour la commune

Au-delà de l'intérêt que constitue l'identification des centralités villageoises dans la structuration territoriale globale de la commune, le schéma de structure poursuit également l'objectif de la densification (ou du maintien de la densité) des noyaux bâtis existants. En effet, le rôle des centres de villages est appelé à être renforcé dans le cadre du schéma de structure, notamment sur le plan de l'accès aux fonctions et du développement d'un réseau de transport en commun efficace.

De manière plus particulière, le schéma de structure affirme le rôle joué par l'ancien tracé de la N5 dans la centralité de Frasnés-lez-Gosselies.

Objectif 3 : Définir une zone mixte sur la N5 en traversée du village de Frasnes-lez-Gosselies

Dans le but d'assurer la connexion entre les différents quartiers de Frasnes-lez-Gosselies qui se situent de part et d'autre de la chaussée de Bruxelles, le schéma de structure attribue un rôle particulier à un tronçon de cette voirie, appelé à être développé et perçu comme étant un axe central dynamique dans le village.

Sur cette portion du territoire, le développement plus important de la mixité fonctionnelle et de l'urbanisation est encouragé en tenant compte des opportunités et des caractéristiques de la N5.

Objectif 4 : Encadrer le développement des activités économiques

Au même titre que pour l'accueil des nouveaux logements, la commune de Les Bons Villers souhaite définir les lieux les plus opportuns au développement des zones d'activité économique en vue d'assurer un équilibre avec le caractère rural du territoire.

L'objectif est de déterminer des lieux qui ne mettent pas en péril le maintien des terres agricoles mais également d'encadrer la mise en œuvre des zones d'activités économiques en vue de préserver la qualité de vie des villages.

Objectif 5 : Organiser les réseaux et les modes de déplacements

Particulièrement liés au réseau routier, les villages de la commune présentent diverses voiries de transit en traversée des zones habitées. L'objectif du schéma de structure est de tenir compte de ces caractéristiques en hiérarchisant correctement le réseau routier. Il insiste sur la nécessité de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour assurer un équilibre entre les besoins qui sont liés à la circulation des différents modes de transport et à la préservation de la qualité de vie dans les villages.

En matière de transports en commun, le schéma de structure souligne la nécessité d'améliorer la cohérence des lignes desservies par les TEC Brabant wallon et les TEC Hainaut dans le territoire de Les Bons Villers et souligne l'intérêt d'améliorer la desserte vers la gare de Luttre dont le potentiel de développement est grandissant.

A l'échelle de la commune et en lien direct avec les objectifs de structuration du territoire, le schéma de structure souhaite favoriser le développement de la mobilité douce, notamment entre les pôles principaux et les villages.

Objectif 6 : Conserver les qualités paysagères des franges villageoises

Certains espaces présentent une grande qualité paysagère. Il s'agit généralement des entrées des villages ou des zones de franges en contact avec l'auréole villageoise. Dans ces espaces, l'urbanisation y sera maîtrisée notamment en veillant à y appliquer des densités plus faibles et en favorisant des implantations conservant des vues. Ces espaces sont affectés en zone d'habitat à caractère ouvert dans le schéma des orientations territoriales.

Objectif 7 : Mettre en place des mesures de protection des biens patrimoniaux

L'objectif est de mettre en place une série de mesures en faveur des biens présentant un intérêt patrimonial et qui participent directement à la qualité urbanistique et paysagère des villages. L'objectif est d'assurer une cohérence dans les constructions qui participent à la qualité paysagère et à l'identité des villages.

Objectif 8 : Protéger la population contre les risques physiques, techniques et technologiques

- *Limiter les problèmes dus aux inondations*

Les villages de l'entité ont tous un lien plus ou moins fort avec un ruisseau ou un ancien ruisseau. Dans la plupart des cas (et notamment à Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin), les ruisseaux se sont substitués au réseau d'égouttage et ont de ce fait été voutés. A ce jour, l'ensemble des

eaux de ruissellement ainsi que les eaux noires et grises transitent par ce réseau d'égouttage qui est de ce fait insuffisant en cas de fortes pluies. Par ailleurs, de par sa vocation agricole et la qualité de ses terres de culture, le territoire communal est également sujet à la problématique des coulées boueuses. On assiste donc à un double problème en cas de fortes pluies : d'une part la saturation du réseau d'égouttage qui refoule en certains endroits et, d'autre part, des coulées boueuses. Ces deux phénomènes sont bien connus et des mesures sont actuellement mises en place pour les limiter (curage de thalwegs à Mellet, créations de plusieurs zones d'inondation temporaire ou bassins d'orage aménagés de façon écologique à Sart-à-Rèves).

Le schéma de structure souligne bien entendu ces initiatives mais souhaite aller plus loin afin de prévenir d'éventuelles aggravations de la situation en certains endroits stratégiques. Le schéma de structure préconise des mesures préventives en vue de limiter ou conditionner l'urbanisation de certaines zones sensibles.

- Politique préventive en matière d'infrastructures de transport d'énergie

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional souligne la nécessité de développer une politique préventive visant à prendre en compte les risques d'origine technologique, afin d'assurer l'intégrité physique des habitants et de leurs biens, de même que pour protéger les infrastructures. Cet objectif est relayé par le schéma de structure communal.

Objectif 9 : Renforcer le maillage écologique et assurer une affectation au plan de secteur des zones centrales plus en lien avec le rôle joué dans la structure écologique communale

La qualité des sols et l'accessibilité des terres ont grandement déterminé la vocation agricole de la commune de Les Bons Villers. La valeur écologique des milieux ouverts agricoles est relativement limitée. Les bosquets éparpillés au sein de la matrice agricole, bien que pouvant servir d'abri pour la faune, sont relativement limités. Le schéma de structure communal souhaite souligner l'intérêt non négligeable résidant dans l'important réseau hydrographique couvrant la commune tel que déjà relevé par le PCDN ainsi que dans les éléments de maillage vert existants (alignement de haies, arbres...). Il souhaite également limiter les atteintes aux écosystèmes et protéger le devenir de la nature pour sa valeur intrinsèque (valeur récréative et culturelle) et pour les services qu'elle nous rend (services écosystémiques). Le schéma de structure souligne dès lors l'importance :

- d'assurer le maintien des zones humides existantes par leur inscription au plan de secteur en zone naturelle dont le but premier est la conservation de la nature ;
- de maintenir les zones de liaison existantes au sein de la matrice agricole dans le but d'améliorer la connectivité entre les zones d'intérêt communal ;
- de restaurer certains éléments de liaison écologique, notamment la trame bleue dans les villages, en lien notamment avec les problématiques d'inondations édictées ci-avant.

Liens entre les objectifs du SDC et du 3^{ème} PCDR :

SDC	3 ^{ème} PCDR
Encadrer le développement des activités économiques	1 – Etre une commune rurale qui s'appuie sur ses ressources et son environnement pour dégager de nouvelles dynamiques économiques plus durables et qui participe à l'approvisionnement des villes périphériques
Organiser les réseaux et les modes de déplacements	5 – Etre une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture
Conserver les qualités paysagères des franges villageoises	3 – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles
Mettre en place des mesures de protection des biens patrimoniaux	3 – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources

	naturelles
Renforcer le maillage écologique et assurer une affectation au plan de secteur des zones centrales plus en lien avec le rôle joué dans la structure écologique communale	3 – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles

5.3. Plan Stratégique Transversal (PST)

Le Collège communal de l'ancienne mandature s'est lancé dans la dynamique du Programme Stratégique Transversal (PST). Cette démarche représente une volonté de généraliser la culture de la planification et de l'évaluation à l'échelon local. Le PST décline la déclaration de politique communale en une programmation stratégique qui se fonde sur la définition de 9 objectifs stratégiques. Toutefois, un nouveau PST sera adopté à la suite des élections et pour la période 2019-2025.

VOLET INTERNE : ADMINISTRATION GENERALE	
THEMATIQUE 1	DOMAINE : GOUVERNANCE - ADMINISTRATION PERFORMANTE
O.S. 1.1	Etre une administration communale qui offre des services de qualité aux citoyens
O.S. 1.2	Etre une administration communale qui met en pratique les principes de bonne gouvernance
O.S. 1.3	Etre une administration communale qui veille à la mise en place d'une gestion des ressources humaines efficace et efficiente
O.S. 1.4	Etre une administration communale durable
VOLET EXTERNE : DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES	
THEMATIQUE 2	DOMAINE : COHESION SOCIALE - CULTURE - SPORT - LOISIRS
O.S. 2.1	Etre une commune qui vise l'épanouissement de ses citoyens, en luttant contre l'exclusion sociale et en contribuant au renforcement des liens sociaux
THEMATIQUE 3	DOMAINE : ENVIRONNEMENT - TERRITOIRE - MOBILITE
O.S. 3.1	Etre une commune qui préserve et améliore la qualité de son cadre de vie et qui assure le développement de son territoire
THEMATIQUE 4	DOMAINE : ECONOMIE - EMPLOI - AGRICULTURE
O.S. 4.1	Etre une commune qui vise à maintenir et créer des activités économiques et des emplois
THEMATIQUE 5	DOMAINE : EDUCATION - SANTE
O.S. 5.1	Etre une commune qui donne aux enfants les moyens de s'épanouir
O.S. 5.2	Etre une commune qui se soucie de la santé de ses citoyens

Lien entre les objectifs du PST et du 3^{ème} PCDR :

PST	3 ^{ème} PCDR
Etre une administration communale durable	2 – Etre une commune qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l’approvisionnement énergétique
Etre une commune qui vise l’épanouissement de ses citoyens, en luttant contre l’exclusion sociale et en contribuant au renforcement des liens sociaux	4 – Etre une commune pour tous veillant au bien-être social
Etre une commune qui préserve et améliore la qualité de son cadre de vie et qui assure le développement de son territoire	3 – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles
Etre une commune qui vise à maintenir et créer des activités économiques et des emplois	1 – Etre une commune rurale qui s’appuie sur ses ressources locales et son environnement pour dégager de nouvelles dynamiques économiques plus durables et qui participe à l’approvisionnement des villes périphériques
Etre une commune qui donne aux enfants les moyens de s’épanouir	4 – Etre une commune pour tous veillant au bien-être social
Etre une commune qui se soucie de la santé de ses citoyens	4 – Etre une commune pour tous veillant au bien-être social

5.4. Agenda 21 Local

L'Agenda 21 local (A21L) est un projet territorial de développement durable. Cette démarche issue des travaux du Sommet de Rio de 1992, vise plus spécifiquement à mieux intégrer les notions du développement durable (préservation de l'environnement et des ressources naturelles, économie équitable, épanouissement social, etc.) dans les projets et actions quotidiennes des politiques locales.

Il s'agit en quelque sorte d'un programme établi selon les principes du développement durable et traitant des aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

Au travers de son agenda 21 local, la commune de Les Bons Villers entend s'inscrire dans une dynamique plus approfondie de développement durable.

Stratégie en interne :

Objectifs opérationnels	Actions
Domaine d'actions 1 : Services aux publics	
Objectif stratégique 1 : Offrir des services de qualité aux citoyens	
1. Poursuivre le développement du site internet	1. Accessibilité de modèles de documents 2. Permettre le remplissage informatique des modèles de document
2. Assurer une accessibilité des services	1. Assurer des permanences permettant l'accessibilité des services en soirée et le samedi tout en maîtrisant le temps de travail des employés
Domaine d'actions 2 : Communication aux publics	
Objectif stratégique 2 : Mettre en pratique les principes de bonne gouvernance	
1. Déterminer une périodicité pour la parution du bulletin d'information	1. Fixer les dates de parution du BI en début d'année 2. Informer les services de la date limite pour rentrer ses parutions
2. Assurer une lisibilité du BI	1. Déterminer un canevas type avec les informations récurrentes 2. Attribuer des espaces « conseils pratiques »
3. Développer le site internet	1. Volet actualité accessible à l'ouverture 2. Développer l'onglet participation citoyenne (CLDR, PCDN, CCATM...) 3. Intégrer les points du Conseil communal 4. Intégrer un calendrier des réunions des structures citoyennes

Stratégie de politiques communales :

Objectifs opérationnels	Actions
Domaine d'actions 1 : Développement local	
Objectif stratégique 1 : Maintenir le caractère rural de l'entité	
1. Poursuivre l'opération de développement rural	1. Assurer le suivi des projets au travers d'un tableau de bord transversal 2. S'engager dans une nouvelle opération dès la fin de la 2ème phase de PCDR

2. Se doter d'outils territoriaux pour contrôler l'aménagement du territoire	1. Se doter d'un schéma de structure 2. Mettre en œuvre le PCA de la Chapelle dans une logique de développement durable 3. Prioriser les ZACC 4. Abroger et revoir le PPA du Marais
3. Maîtriser la diversification de l'offre en logement	1. Ancrage communal du logement 2. Mise en œuvre du PCA de La Chapelle
4. Préserver notre structure écologique et nos paysages	1. Création d'un règlement communal paysager

Lien entre les objectifs de l'A21L et du 3^{ème} PCDR :

A21L	3 ^{ème} PCDR
1. Poursuivre le développement du site internet 3. Développer le site internet	Utiliser les technologies digitales comme facilitateur de communication (axe 4 – obj. 2)
1. Poursuivre l'opération de développement rural	3 ^{ème} OADR dans son ensemble
3. Maîtriser la diversification de l'offre en logement	Axe 3 : Cadre de vie 3. Valoriser le patrimoine foncier et bâti par son réaménagement et sa réaffectation innovante Axe 4 : Cohésion sociale 5. Maintenir des jeunes dans la commune 6. Permettre aux aînés de bien vieillir dans la commune
4. Préserver notre structure écologique et nos paysages	Faire connaître, valoriser et développer la biodiversité et le paysage (axe 3 – obj. 1)

5.5. Plans et programmes spécifiques

5.5.1. PAEDC (Plan Climat)

Le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) est un document clé qui montre comment un signataire de la Convention des Maires pourra tenir ses engagements d'ici à 2030. Il utilise les résultats de l'inventaire de référence des émissions pour identifier les champs d'action les plus appropriés et les opportunités pour atteindre l'objectif de réduction de CO₂ fixés par les autorités locales. Il définit des mesures concrètes de réduction avec un calendrier et la répartition des responsabilités, traduisant la stratégie à long terme en actions.

La commune est également partenaire du programme POLLEC III. Le programme POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) mené par l'APERe à l'initiative et avec le soutien du Gouvernement wallon permet aux communes wallonnes de bénéficier d'un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de leur PAED.

La commune a adopté son PAEDC en juin 2018. Celui-ci couvrira la période 2018-2030. Le PAEDC participera à la concrétisation du deuxième objectif du PCDR qui concerne la transition énergétique.

5.5.2. PCL

Dans le cadre des enjeux définis au niveau régional en matière de logement, à savoir : l'augmentation de la population wallonne, la précarité d'une partie de la population, le vieillissement de la population, la modification de la structure des ménages et la performance énergétique des logements ; les principes d'action retenus par la commune pour la période 2013-2018 sont :

- ✓ **Faciliter l'accès à la propriété** : nouveau règlement d'acquisition qui a abouti à l'attribution de neuf terrains à des jeunes sur le PCA de la Chapelle, construction de 40 nouveaux logements locatifs et acquisitifs moyens au cœur du PCA, programme d'acquisition des logements sociaux gérés par la SLSP « Les Jardins de Wallonie » ;
- ✓ **Garantir le droit à un logement décent** : opérations de rénovation ou construction de logements neufs et modulables pour conserver la salubrité des logements, adaptation de la taille des logements, accompagnement des locataires par un référent social ;
- ✓ **Promouvoir le guichet « logement »** : afin d'assurer un meilleur suivi des critères de salubrité, de sécurité, et de surpeuplement fixé par le gouvernement, inventaire des logements inoccupés ou insalubres afin de pousser les propriétaires à remettre les biens sur le marché locatif ou acquisitif de manière à accroître l'offre en faveur de la population ;
- ✓ **Créer du logement intergénérationnel** : possible acquisition d'une ancienne résidence-service privée par le CPAS afin d'en faire du logement intergénérationnel au cœur du village de Frasnes-lez-Gosselies. L'idée est de favoriser la mixité par la mise à disposition d'espaces extérieurs partagés et la création d'un espace communautaire.

L'économie d'énergie est également une préoccupation dans chaque opération de construction pour la commune.

Le PCL vient donc appuyer des objectifs qui concernent à la fois, le cadre de vie (axe 3), la cohésion sociale (axe 4) et la transition énergétique (axe 2).

5.5.3. PCS

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) s'inscrit dans un effort général déployé par la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire.

Le plan élaboré en 2014 poursuit un objectif principal : « L'accès aux droits fondamentaux » pour toute la population. La poursuite de cet objectif s'établit sur 4 axes :

- ✓ Axe 1 : Accès à l'emploi et à la formation ;
- ✓ Axe 2 : Accès à un logement décent ;
- ✓ Axe 3 : Accès à la santé et au traitement des assuétudes ;
- ✓ Axe 4 : Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le PCS est basé sur une douzaine d'actions, reprises dans le tableau ci-dessous.

Ces actions viendront renforcer le 4^{ème} axe qui concerne la cohésion sociale et le bien-être social dans la commune.

Action
→ Type d'action
Coordination et mise en réseau, gestion du Plan et missions du chef de projet → Coordination
Ruralité et mobilité : le transport social → Taxi social
L'alphabétisation, outil d'intégration → Alphabétisation
L'informatique pour tous → Initiation à l'informatique et à la téléphonie mobile
La plateforme logement → Coordination
Soutien à l'insertion socioprofessionnelle par la mise en place d'une plateforme de concertation → Coordination
Implication citoyenne dans des groupes de réflexion → Conseil consultatif (enfants, aînés, citoyens)
Travail de rue et maison de quartier → Travail de rue : Accroche du public précarisé
Soutien aux réseaux de bénévoles → Promotion du volontariat / bénévolat
La plateforme santé → Coordination
Suivi individuel et collectif à l'ISP → Orientation et accompagnement "pratiques" individuels
"Été Solidaire, je suis partenaire" → Expérience professionnelle via l'opération "Été Solidaire, je suis partenaire"
Veille stratégique d'appels à projets → Co-construction de projets avec les citoyens

5.5.4. **PCDN**

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), document d'orientation permettant de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel, a été approuvé en 2006.

Il poursuit l'objectif du maintien et du développement de la diversité naturelle, en tenant compte du développement socio-économique du territoire et de la concertation avec tous les acteurs et partenaires impliqués, y compris la participation citoyenne.

Pour concrétiser ces options, 20 fiches ont été développées via trois groupes de travail. Elles concernent la sensibilisation, les aménagements verts et sentiers et les zones humides.

Les différentes actions du PCDN contribueront à accomplir le premier objectif du 3^{ème} axe relatif à la biodiversité et au paysage. Mais également le troisième objectif du 2^{ème} axe qui concerne la valorisation des déchets. De même les fiches projets du PCDR qui seront développées par rapport à ces objectifs viendront renforcer le PCDN.

SENSIBILISATION	
1	Comment ne pas être esclave de son jardin ?
2	Informations sur les sites « zones humides »
3	Projet « Récup 'Art »
4	Découvrir la nature en montant dans les arbres
5	Journée « JARDIN OUVERT »
6	La nature sous un angle nouveau
7	Promenade « Herboristerie »
8	Connaissance de nos arbres remarquables
9	Brochure « PCDN »
AMENAGEMENTS VERTS ET SENTIERS	
10	Plantation « anti-bruit »
11	Reconstitution d'une drève remarquable
12	Aménagement du parcours découverte de la vallée de Sart-à-Rèves
13	Aménagement du parcours découverte de la vallée de la Rampe et du ruisseau de Frasnes
14	Promenade d'herboristerie
15	Préservation de nos vergers
16	Promenade « transversalité » entre les sites mis en valeur par les différents groupes de travail
ZONES HUMIDES	
17	Aménagement du bassin d'orage d'Odoumont
18	Parcours découverte de la vallée du Sart-à-Rèves
19	Parcours découverte de la vallée de la Rampe et du ruisseau de Frasnes
20	Parcours découverte des sites « zones humides »

5.5.5. **PCM**

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) permet de définir les problèmes en matière de mobilité (sécurité, accessibilité), quel que soit l'utilisateur, afin d'envisager des solutions durables et efficaces.

La commune à l'intention de se doter d'un PCM, son élaboration devrait débuter courant 2020. Ce plan sera à mettre en relation avec le 5^{ème} axe relatif à la mobilité alternative.

